



Arret maladie non payé ont il le droit ?

Par **adriano**, le **20/05/2009** à **01:09**

Bonjour,

je suis militaire, je suis actuellement en arret de travail depuis le 12/11/08. j'ai du me faire operer pour ma cheville . mon arret de travail est prescrit pour le 17/06/09 et l'armee ne me paye plus depuis le 25/03/09. malgres d'avoir justifié administrativement mon arret de travail par un compte rendu operatoire ainsi que par mon arret de travail, ils me demande tout de meme de passer une visite dans un hopital militaire. ont ils le droit de ne plus me payer ?